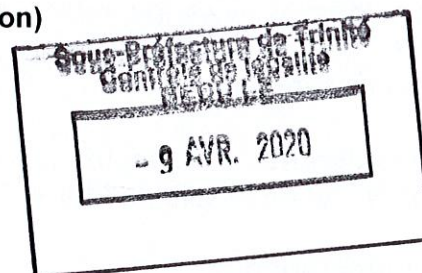




République Française
Département de la Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2016**

Présidence : Alfred MONTHIEUX
Date de convocation : 04 Novembre 2016 (2eme convocation)
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre d'élus au début de la séance : 09
Nombre d'élus arrivés en cours de séance : 00
Nombre d'élus partis en cours de séance : 00
Nombre d'élus présents pour ce point : 09



Extrait n° : BC 07-11-2016/157-1

Date de Publication : 09 AVR. 2020

Objet : Création des postes générés par le transfert de la compétence Eau et Assainissement

ETAIENT PRESENTS :

Alfred MONTHIEUX, Jean-Frantz CAUVER, Germain DUTON, Christian VERNEUIL, Thierry MARECHAL, Joseph PERASTE, Norbert MONSTIN, René VATENAR, Monique AUDINAY.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Joachim BOUQUETY, Félix ISMAIN, Lucien SALIBER, Belfort BIROTA, Sainte-Rose CAKIN, Gilbert COUTURIER.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2015, stipulant que les statuts de CAP Nord Martinique ont été modifiés avec l'intégration de la compétence « Eau et Assainissement des eaux usées » au titre des compétences optionnelles et en entérinant le retrait des communes du Robert et de la Trinité du SICSM.

Par cet arrêté, la substitution de CAP Nord Martinique au SCNA et au SCCNO ainsi que la dissolution de ces 2 structures ont été actées.

Considérant l'avis favorable des membres du Comité Technique, réunis le 3 novembre 2016, pour la création des postes générés par le transfert de la compétence Eau et Assainissement ;

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, les biens, contrats et personnels du SCNA, SCCNO et de la ville du Morne Rouge seront transférés à CAP Nord Martinique.

Considérant que :

- 17 agents du SCNA / SCCNO / Ville du Morne Rouge sont transférables de plein droit à CAP Nord Martinique,
- 44 agents du SICSM sont transférables de plein droit à la CAESM. Néanmoins, la récupération des Communes de la Trinité et du Robert induit pour CAP Nord Martinique la nécessité d'accueillir une partie des agents en provenance du SICSM (soit 13 agents maximum).

Considérant la proposition suivante de créations de 30 postes et leur vocation à être diffusés dans le cadre du transfert par le biais de la bourse commune CAESM/CAP Nord Martinique :

- 16 postes permettant la mutation des agents SCNA / SCCNO
 - 8 agents transférés du SCNA,
 - 8 agents transférés du SCCNO,
- 1 agent en détachement de la Ville du Morne-Rouge
- 13 postes supplémentaires pour diffusion en priorité aux agents transférables de droit (SICSM, SCCNO, SCNA, Ville du Morne Rouge)

Soit :

- 5 postes en filière technique, afin de remplir missions liées au transfert des communes du Robert et de la Trinité :

QTE	INTITULE de la FONCTION	CAT.	Lieu d'affectation du poste	Observations
1	Techniciens assainissement collectif	B	Saint-Pierre	Robert Trinité Morne Rouge
1	Technicien assainissement non collectif	B	Marigot	Robert Trinité
1	Technicien eau potable	B	Saint-Pierre ou Marigot A définir avec l'agent	Relevés d'ODYSSI et Robert Trinité
1	Ingénieur eau potable	A	Marigot	Chef de Projet – harmonisation du schéma directeur de CAP Nord

1	Technicien SIG	B	A définir avec l'agent	Spécialiste des outils cartographiques/patrimoine
5				

- 8 postes sur les fonctions support afin de permettre aux agents des autres filières de se positionner le cas échéant :

QTE	INTITULE de la FONCTION	CATEGORIE	Lieu d'affectation du poste
1	Gestionnaire des assemblées	B	Marigot
1	Gestionnaire des demandes de subvention	B	Marigot
1	Gestionnaire marchés publics	B	Marigot
1	Conseiller technique agriculture et pêche	A	Robert
1	Animateur LEADER (poste financé)	B	Robert
1	Chargé de mission Schéma de mutualisation / Tourisme	A	Marigot /Robert
1	Assistant (e) communication	C+	Marigot
1	Juriste expérimenté	A	Marigot
8			

Les postes en création se répartissent comme suit :

Service eau potable

CADRE D'EMPLOIS	GRADE	POSITION ADMINISTRATIVE	COLLECTIVITE D'ORIGINE
Technicien territorial	Technicien 1 ^{ère} classe - B	Mutation	SCNA
Technicien territorial	Technicien - B	Mutation	SCNA
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe - C	Mutation	SCCNO
Adjoint technique territorial	Adjoint technique 1 ^{ère} classe - C	Mutation	SCCNO

Service assainissement collectif

CADRE D'EMPLOIS	GRADE	POSITION ADMINISTRATIVE	COLLECTIVITE D'ORIGINE
Technicien territorial	Technicien principal 1 ^{ère} classe- B	Mutation	SCCNO
Technicien territorial	Technicien principal 2 ^{ème} classe- B	Mutation	SCNA
Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise principal- C	Détachement	Ville du MORNE ROUGE

Service assainissement non collectif

CADRE D'EMPLOIS	GRADE	POSITION ADMINISTRATIVE	COLLECTIVITE D'ORIGINE
Ingénieur territorial	Ingénieur principal- A	Mutation	SCNA
Technicien territorial	Technicien- B	Mutation	SCCNO
Technicien territorial	Technicien- B	Mutation	SCNA
Technicien territorial	Technicien-B	Mutation	SCCNO
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe-C	Mutation	SCNA
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe-C	Mutation	SCNA

Fonctions transverses

CADRE D'EMPLOIS	GRADE	POSITION ADMINISTRATIVE	COLLECTIVITE D'ORIGINE
Attaché territorial	Attaché principal-A	Mutation	SCNA/SCCNO

Rédacteur territorial	Rédacteur-B	Mutation	SCNA
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe-C	Mutation	SCCNO
Rédacteur territorial	Rédacteur-B	Mutation	SCCNO

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

De valider la création des 30 postes proposés et générés par le transfert de la compétence Eau et Assainissement à CAP Nord Martinique.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour :09

Contre :00

Abstention :00

Abstention déclarée :00

Non votant :00

ADOPTE

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 30 MARS 2020

Le Président

Alfred MONTHIEUX

